



Rapport D'Orientation Budgétaire 2022

Port de l'Aiguade

SOMMAIRE

Préambule	page 3
1. Contexte – Maintenir les infrastructures et l'équilibre budgétaire	page 4
1.1 Rétrospective 2017 – 2021	page 5
1.2 Evolution des épargnes	page 6
1.3 Politique des ressources humaines	page 6
1.4 Une dette plus que maîtrisée	page 7
2. Les orientations budgétaires	page 8
2.1 Amélioration des recettes d'exploitation	page 8
2.2 Evolution des dépenses d'exploitation contrôlée	page 9
2.3 Autofinancement	page 10
2.4 Les projets 2022	page 10
3. Conclusion	page 12
4. Tableau de synthèse du projet de budget primitif	page 13

PREAMBULE

Cadre juridique

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Sans aucun caractère décisionnel, c'est une étape essentielle de la vie démocratique d'une ville.

Il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le rapport d'orientation budgétaire doit comprendre des informations sur l'analyse rétrospective, prospective, sur les principaux investissements et sur le niveau de la dette et son évolution.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives à la masse salariale ainsi que la structure et l'évolution des effectifs, à l'évolution des dépenses de personnel comportant des éléments sur les composantes de la rémunération ainsi qu'à la durée effective du temps de travail.

Un exemplaire du rapport d'orientation budgétaire doit être adressé au représentant de l'Etat, à la Métropole et être publié.

1. Contexte : Maintenir les infrastructures et l'équilibre budgétaire

La projection budgétaire est un exercice particulier dans le contexte difficile de l'enchaînement des restrictions liées aux conditions sanitaires et de l'imprévisibilité de l'action des usagers, clients portuaires et plaisanciers.

Une aide substantielle de l'état en raison de la crise sanitaire a permis de compenser la diminution des recettes d'exploitation de l'année 2021 et de stabiliser le Budget.

La projection annuelle budgétaire et la mise en place d'une Prospective Prévisionnelle d'Investissement (PPI) sont proposées malgré les difficultés générées par la baisse des recettes d'exploitation (hors aide gouvernementale).

Un ajustement de ces projections sera probablement nécessaire dans le courant de l'année en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire 2022.

Des Lignes thématiques stratégiques sont proposées et sont déclinées en sous partie détaillée ci-après cf .2.4 et alimenteront la PPI qui sera mise en place en 2022.

Les priorités d'investissement 2022 seront :

- L'amélioration de la sécurité portuaire : Maintien des infrastructures
- L'amélioration du plan d'eau et de l'environnement
- La modernisation des services

Les priorités d'exploitation 2022 seront :

- Le maintien de la stabilité des tarifs
- Le maintien de la stabilité de la masse salariale
- L'inscription des opérations de dragage en exploitation

C'est donc dans ce contexte que les orientations budgétaires 2022 se définissent, faisant l'objet d'une juste mesure pour sécuriser les missions portuaires et assurer la continuité du service.

1.1 Rétrospective 2017 - 2021

Ces cinq dernières années, les soldes d'exécution de la section d'exploitation dégagent des excédents qui varient entre 50 et 70 K€. L'année 2019 s'est remarquable par un excédent plus important de 157 K€ (fin du provisionnement pour contentieux Gourrier, baisse des charges générales).

Chapitres	Comptes administratifs - En K€				
	2017	2018	2019	2020	Provisoire 2021
Atténuations de charges	6	5			15
Produit des services, du domaine & ventes	493	474	488	446	447
Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	183
Produits exceptionnels	38	29		1	0
Reprises sur provisions				87	
Opérations d'ordre	2	2	2		3
s/total des recettes	539	509	490	534	649
Variation en %	3%	-5%	-4%	9%	22%
Résultat reporté	50	69	71	157	51
Total des recettes	589	579	561	692	700

Charges à caractère général	129	148	135	158	163
Charges de personnel	108	98	95	102	104
Atténuation de produits					
Autres charges de gestion courante			0	0	0
Charges financières	5	4	4	3	2
Charges exceptionnelles	4	4	4	92	4
Provisions	47	40			25
Impôts sur les bénéfices	14	10	3	27	1
Opérations d'ordre	132	156	164	179	205
Total des dépenses	438	460	404	561	504
Variation en %	-8%	5%	-12%	39%	-10%

Le produit des services, majoritairement constitué des redevances d'amarrage, représente l'intégralité des recettes courantes. Depuis 2017, la baisse significative de cette ressource est liée à l'absence de participation des propriétaires privés au dragage annuel du port.

En 2021, le port de l'Aiguade a bénéficié du dispositif de soutien de l'Etat avec un versement de 183 K€. Ce dispositif a été instauré par la première loi de finances rectificative pour 2021 pour compenser une partie des pertes de recettes tarifaires subies en 2020 par les services publics industriels et commerciaux (SPIC). Au niveau national, ce sont 1 122 régies (SPIC) qui ont ainsi bénéficié de ce dispositif pour un montant total de 126,1 M€.

Les charges sont très variables du fait de l'importance des opérations de dragage et des provisions constituées dans le cadre de contentieux. Il est à noter une augmentation significative des dotations aux amortissements qui passent d'un montant de 132 K€ en 2017 à 205 K€ en 2021.

1.2 Evolution des épargnes

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section d'exploitation, y compris les intérêts de la dette et elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer à la fois le remboursement en capital de la dette [équilibre réel] et son équipement au travers de l'épargne nette. C'est un indicateur qui permet de mesurer la bonne santé financière de la section d'exploitation et de connaître la capacité à investir.

Ces dernières années, notre équipe a décidé d'agir modérément sur les tarifs. La dernière augmentation date de 2018 et elle était de 1%. Cette décision implique d'effectuer des choix de gestion permettant de garder de bons niveaux d'épargnes.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Provisoire 2021
Recettes réelles d'exploitation	537	507	488	534	646
Dépenses réelles d'exploitation	307	304	240	382	299
Epargne brute	230	203	248	152	347
Remb. En capital de la dette	18	18	18	19	19
Epargne nette	212	185	230	133	328
Taux d'épargne brute	42,87%	40,08%	50,82%	28,42%	53,71%
Capital restant dû au 31/12	175	157	138	120	101
Capacité de désendettement	0,76	0,77	0,56	0,79	0,29

Le taux d'épargne sur la période 2017-2021 est en moyenne de 43%. La baisse importante de 2020 résulte de l'effet conjugué de la baisse des recettes et de l'augmentation des charges générales et de l'impôt sur les bénéfices.

Ce bon niveau a permis de ne recourir à l'emprunt que de manière très modérée puisque le dernier emprunt souscrit date de 2013. La capacité de désendettement est inférieure à une année depuis 2017.

Rappelons que la capacité de désendettement correspond à la vitesse en nombre d'années, à laquelle la collectivité rembourse l'intégralité de son stock de dette via le volume de son épargne brute. Il s'agit donc du rapport entre l'épargne brute (hors résultat reporté) et le capital restant dû au 31 décembre de l'année.

1.3 La politique des ressources humaines

D'une manière générale, un travail important sur la gestion de personnel a permis une relative stabilité des effectifs. Le personnel affecté à la gestion des ports est composé d'agents permanents et de saisonniers.

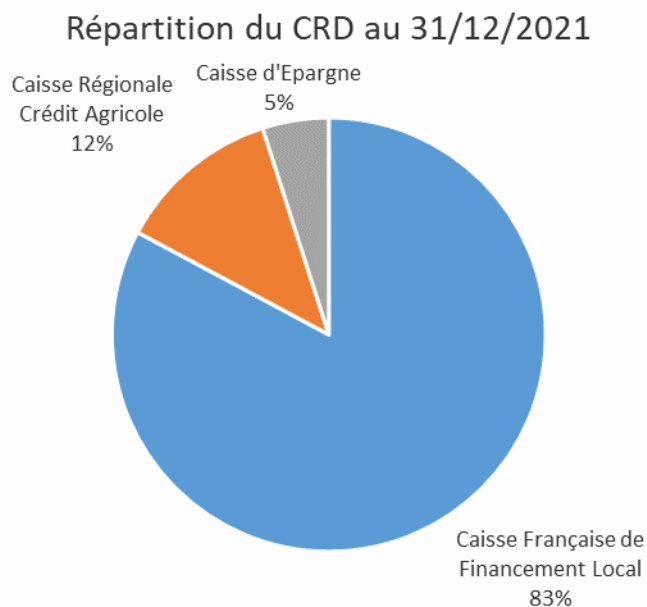
Le passage aux 37 heures à compter du 1er janvier 2022 ne génère aucune modification budgétaire et permettra d'améliorer la continuité du service public.

1,5 équivalent temps plein de catégorie C est affecté à l'année au port de l'Aiguade complété par 2 mois saisonniers. Le personnel administratif et technique de la ville et du port Saint-Pierre impacte le budget de ce port annexe au travers d'une refacturation qui représentait 44 K€ en 2021.

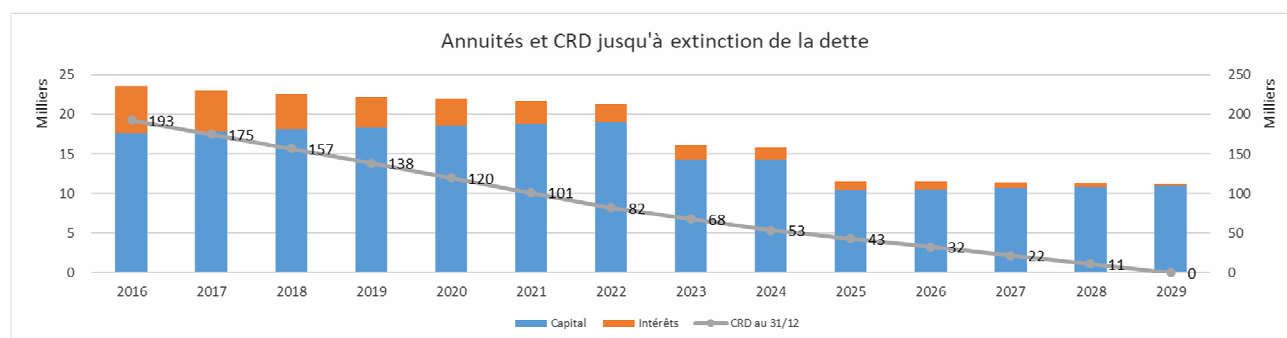
Les charges de personnel représentent en moyenne 37% des dépenses courantes.

1.4 Une dette plus que maîtrisée

Au 31 décembre 2021 le Capital Restant Dû (CRD) s'élevait à 101 K€ réparti entre trois partenaires financiers.



A titre indicatif, le graphe ci-dessous indique le niveau des annuités et du capital restant dû jusqu'à extinction de la dette.



Ce graphique montre une chute sensible de l'annuité en 2023 correspondant à la fin d'un contrat ainsi qu'en 2025 où un autre prêt arrive à échéance.

Sur les quatre contrats de prêt que compte ce budget, 3 sont à taux fixe représentant 42 % du capital restant dû. Le taux moyen de la dette est de 2,43 %.

La charte de bonne conduite classe les emprunts selon les risques qu'ils font porter sur les collectivités locales. Ainsi, la totalité de la dette est classifiée A1 « risque faible » (taux fixe et variable simple ; indices zone euro).

2. Les orientations budgétaires

En termes de recettes, l'hypothèse principale retenue qui nous a conduit à ce projet de budget est une stabilité des tarifs. Le niveau des produits d'exploitation tiendra compte de l'affectation en Contrat Longue Durée de 20 postes soit un produit complémentaire de 16 K€ par rapport à 2021.

Le Gouvernement a aussi prévu de proroger le dispositif de soutien aux équipements publics locaux en vue de continuer à aider les SPIC les plus affectés par des pertes de recettes tarifaires en 2021. L'incertitude quant à l'attribution de cette dotation en 2022 (modification du calcul) nous pousse à n'inscrire aucune somme au budget 2022.

Au niveau des dépenses, 2022 sera marqué par l'affectation en section d'exploitation de l'intégralité du dragage de la passe. C'est une somme supplémentaire de 110 K€ qui grèvera les charges à caractère général et 40 K€ seront provisionnés pour alléger la charge de cette opération en 2023.

Dans ces conditions, les recettes d'exploitation sont estimées à 663 K€ et les dépenses à 651 K€ comme le montre la synthèse par chapitre ci-dessous.

Chapitres	Crédits 2021 = BP + DM	CA provisoire 2021	Projection 2022	V°BP 2022/ Crédits 2021	V° BP 2022/CA 2021
Résultat reporté	51	51	196	286%	286%
Atténuations de charges	15	15	1	-93%	-93%
Produit des services, du domaine & ventes	445	447	464	4%	4%
Autres produits de gestion courante	1	183	1		-100%
Opérations d'ordre	3	3	2	-41%	
Total des recettes - en K€	515	700	663	29%	-5%
Charges à caractère général	168	163	256	53%	57%
Charges de personnel	107	104	102	-5%	-2%
Atténuation de produits			1		
Autres charges de gestion courante	0	0	0	-29%	
Charges financières	3	2	2	-24%	-12%
Charges exceptionnelles	4	4	1	-73%	-71%
Provisions	25	25	69	172%	172%
Impôts sur les bénéfices	1	1	1	0%	0%
Opérations d'ordre	207	205	219	6%	7%
Total des dépenses - en K€	515	504	651	26%	29%
Virement à la section d'investissement	0		12		

2.1 Amélioration des recettes d'exploitation

L'évaluation des recettes d'exploitation s'effectue à partir des réalisations des années antérieures corrigée d'évènements pouvant affecter à la hausse ou à la baisse le produit. En 2021, les redevances d'amarrage ont été équivalentes à 2020 alors que des exonérations avaient été décidées.

Ainsi, les recettes courantes de l'exercice sont évaluées à 465 K€ dont les redevances d'amarrage estimées à 460 K€ et le produit des listes d'attente à 4 K€.

	2017	2018	2019	2020	2021	Projection 2022
Abonnés	202 895	210 336	210 912	211 897	214 435	214 000
Passagers	245 722	235 071	245 459	230 861	228 374	246 000
TOTAL	448 617	445 407	456 371	442 758	442 809	460 000
Evolution	2,71%	-0,72%	2,46%	-2,98%	0,01%	3,88%

2.2 Evolution des dépenses d'exploitation contrôlée

La qualité d'accueil et du service doivent être maintenue à un haut niveau d'exigence ce qui nous contraints, dans une situation normale et d'une manière générale, à poursuivre nos efforts en matière de gestion : optimisation des coûts des prestations, modification d'organisations, maîtrise de la masse salariale.

Les dépenses réelles d'exploitation, sont estimées à 432 K€. Elles sont complétées des dotations aux amortissements de 219 K€.

- Les charges générales

La part de ces charges progresse, passant de 56 à 59% des dépenses réelles d'exploitation, du fait de la prise en charge de la totalité du dragage de la passe en fonctionnement. Les charges les plus importantes inclus dans l'enveloppe de 256 K€ sont :

- Le dragage et transport des sédiments pour 142 K€
- Les charges fiscales pour 71 K€
- L'entretien du port avec 20 K€

Les autres charges sont des dépenses courantes de téléphonie, fluides, fournitures diverses...

- Les charges de personnel

Le budget 2022 nécessite l'inscription de 102 K€ soit 28% des dépenses réelles d'exploitation. Cette prévision tient compte de la rémunération du 1,5 équivalent temps plein et de l'emploi saisonnier (67 K€) ainsi que la refacturation du personnel administratif et technique de la ville et du port Saint-Pierre (35 K€).

- Les charges financières

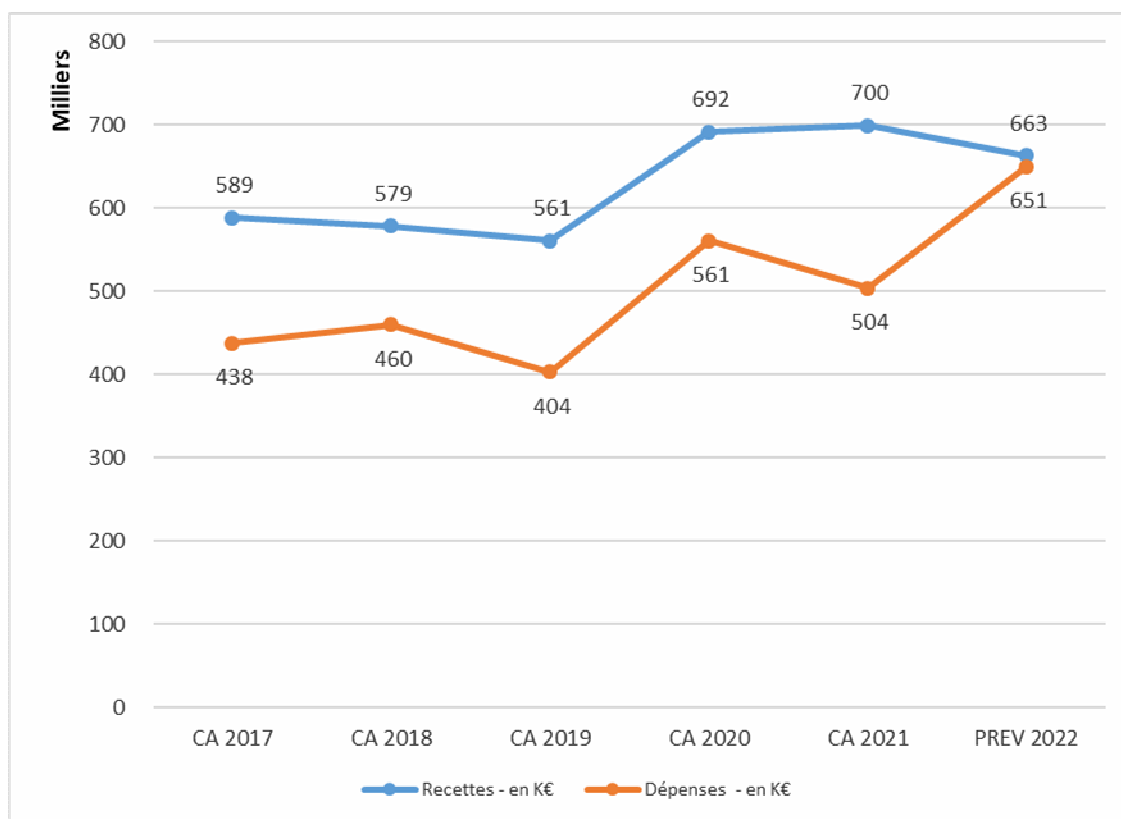
Le budget prévoit 2 K€ d'intérêts échus ou à échoir soit 0,5% des dépenses réelles d'exploitation.

- Les autres charges

Sur les 72 K€, 96% concernent la constitution de provisions pour les créances douteuses, le contentieux indemnitaire et celle pour charges d'exploitation (dragage 2023). Ces provisions font ou feront l'objet de délibérations spécifiques.

2.3 Autofinancement

Les réalisations des années passées servent de socle à la construction du budget à venir. En fonction du contexte des ajustements sont opérés. Ainsi, l'évolution des dépenses et des recettes se présente synthétiquement de la manière suivante :

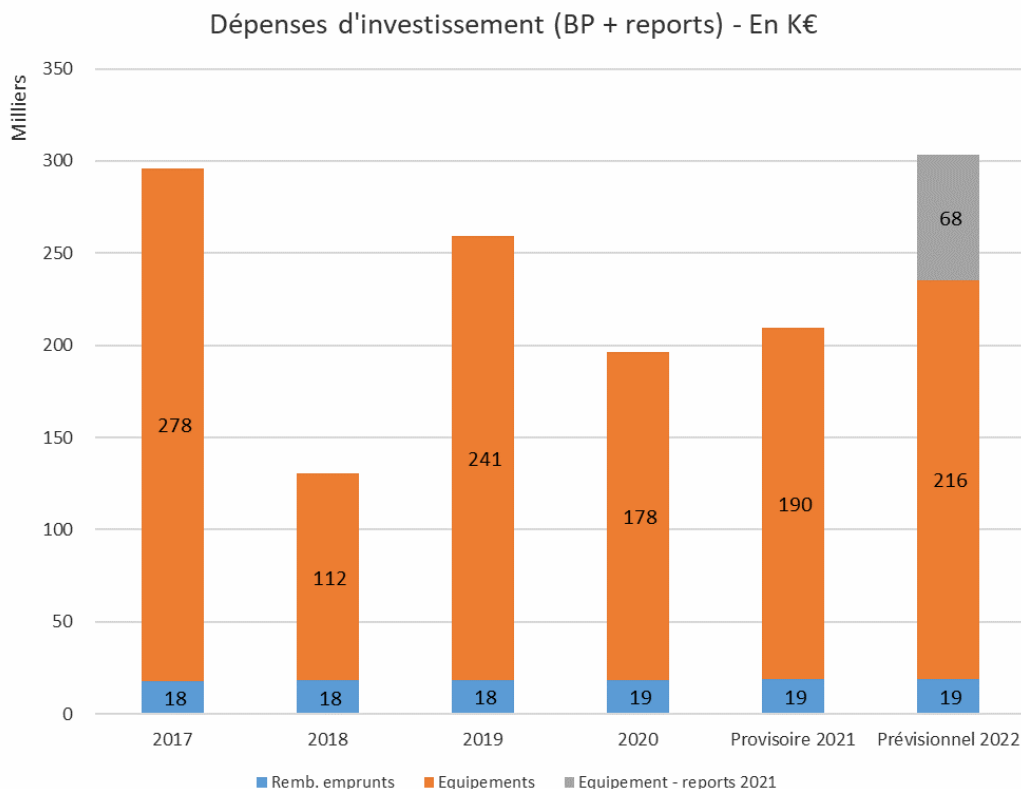


Le virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement se calcule à 12 K€ du fait de la prise en charge de la totalité du dragage en exploitation.

L'autofinancement, qui regroupe le virement à la section d'investissement et les dotations aux amortissements, se calcule à 232 K€ soit +11% par rapport à 2021.

2.4 Les projets 2022

En plus du remboursement de la dette à hauteur de 19 K€, la somme de 216 K€ sera portée au budget primitif au titre de l'équipement complétée des reports de la gestion 2021 qui s'élèvent à 68 K€.



Ces dernières années, l'objectif de constituer une épargne suffisante pour autofinancer le programme d'équipement a été tenu puisque le dernier emprunt souscrit date de 2013. Cette année, il en sera de même pour un volume d'équipement tout aussi important et consacré principalement à :

- L'amélioration de la sécurité portuaire : Maintien des infrastructures
- L'amélioration du plan d'eau et de l'environnement
- La modernisation des services

Thème	Equipement	Montant prévisionnel
Amélioration de la sécurité portuaire - maintien des infrastructures		97 000
	Réhabilitation des pontons en amont de l'ANA	
	Installation d'une caméra + automates	
	Sanitaires - changement d'une canalisation	
Amélioration du plan d'eau et de l'environnement		60 000
	Remplacement des mouillages selon schéma directeur	
Modernisation des services		1 600
	Remplacement des photocopieurs	
Autres		57 799
TOTAL GENERAL		216 399

3. Conclusion

Le budget 2022 permet d'assurer la continuité du service en maintenant les infrastructures portuaires sans déséquilibre dans un contexte sanitaire, réglementaire et juridique particulièrement contraint.

La Prospective Prévisionnelle d'investissement pluriannuels (PPI) qui sera proposée en 2022, pour prendre en compte l'ensemble des besoins des usagers de l'Ayguade sera ambitieuse et nécessitera une programmation précise afin de prendre en compte l'ensemble des contraintes évoquées ci-dessus.

Pour mémoire, les opérations qui seront notamment intégrées dans la future programmation pluriannuelle sont la réalisation du prolongement de la digue Nord (et le dragage qui y sera associé) ainsi que l'ensemble des équipements qui permettront la modernisation de l'infrastructure portuaire.

TABLEAU DE SYNTHESE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022

SECTION D'EXPLOITATION							
	Crédits 2021 : BP + DM		Projet 2022		Crédits 2021 : BP + DM		Projet 2022
TOTAL DES DEPENSES	514 886		663 061	TOTAL DES RECETTES	514 886		663 061
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	167 541		255 879	002 - RESULTAT REPORTE	50 829		195 982
012 - CHARGES DE PERSONNEL	106 889		101 810	013 - ATTENUATION DE CHARGES	15 302		1 000
014 - ATTENUATION DE PRODUITS			750	70 - PRODUIT DU DOMAINE ET DES SERVICES	444 800		463 500
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	7		5	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	605		605
66 - CHARGES FINANCIERES	2 903		2 200				
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 100		1 100	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS			
68 - PROVISIONS	25 250		68 664	78 - REPRISE SUR PROVISIONS			
69 - IMPOT SUR LES BENEFICES	1 000		1 000				
AUTOFINANCEMENT	207 196		231 653				
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	206 861		219 190	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	3 350		1 974
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	335		12 463				
SECTION D'INVESTISSEMENT							
TOTAL DES DEPENSES	456 269		305 468	TOTAL DES RECETTES	456 269		305 468
040 - OPERATIONS D'ORDRE SE SECTION A SECTION	3 350		1 974	AUTOFINANCEMENT	207 196		231 653
				042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	206 861		219 190
				023 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	335		12 463
001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE				001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	1 995		73 815
16 - REMBOURSEMENT EN CAPITAL	20 900		19 100	1068 - AFFECTATION DU RESULTAT	79 398		
				16 - EMPRUNTS NOUVEAUX	167 680		
EQUIPEMENT	432 019		216 394	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	88 350						
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	343 669		216 394				
RESTES A REALISER			68 000	RESTES A REALISER			